Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 017_241700699-20260929-DEL2026_141-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_141

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	25

Date de la convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :
Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Céline MÉTREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua) : pouvoir à Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac) : pouvoir à Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac)

Absents :
Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène AUBERT

Délibération n° DEL2026_141

Convention stratégie Croissance Bleue 2026	***Actions de développement économique***

Madame Marie-Hélène AUBERT, Vice-présidente en charge du développement durable du territoire, expose :

Dans le cadre du Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion, une mission Croissance bleue a été créée à l'échelle du territoire Marennes – Oléron - Royan Atlantique - Rochefort Océan, pilotée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). La mission Croissance Bleue vise à concilier la protection de l'environnement marin, la création d'emplois locaux et le dynamisme économique et se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes dans des secteurs clés tels que la pêche, l'ostréiculture, le nautisme, les énergies marines, le tourisme littoral ainsi que la préservation des milieux naturels côtiers.

Ce dispositif engage les acteurs locaux à favoriser un développement économique durable, résilient et respectueux des milieux littoraux et marins, autour de plusieurs enjeux globaux, définis lors du diagnostic de territoire :

- structurer un projet de territoire au travers d'actions concrètes ;
- aider à l'implantation et au développement de nouveaux projets innovants sur le territoire ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux locaux et globaux ;
- consolider le marché local de l'emploi.

Ces enjeux s'articulent autour de 5 finalités :

- préserver le patrimoine maritime du territoire et participer à son adaptation au changement climatique ;
- favoriser une consommation locale des produits de la mer et des marais ;
- participer à une adéquation entre les emplois bleus et les formations proposées ;
- participer à la généralisation du concept d'économie circulaire ;
- participer à une meilleure visibilité des potentiels offerts par une économie bleue durable.

Sur cette base, un programme d'actions a été établi avec différentes maîtrises d'ouvrage. La stratégie Croissance bleue, ainsi définie, doit être approuvée par les 4 EPCI du territoire de contractualisation via une convention qui s'achèvera au 31 décembre 2026.

Pour mener à bien les différents projets, des sources de financement ont été identifiées. Néanmoins la mise en place de certaines actions collectives nécessite la mobilisation de fonds propres aux EPCI. C'est dans ce contexte et pour permettre le bon déroulement d'actions collectives que les communautés d'agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan, et les communautés de communes de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes souhaitent œuvrer conjointement au financement des actions les concernant.

Ainsi, afin de financer les actions d'intérêt commun portées par la CARA, cheffe de file de la coopération, une contribution forfaitaire sera versée par chaque partenaire lors de la signature de la convention : 6 000 euros pour la CARO, et 3 000 euros chacune pour la CCIO et la CCBM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la convention de coopération pour la mise en œuvre d'une stratégie Croissance Bleue sur le territoire Îles et Estuaires Charentais ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention de coopération pour la poursuite de la Stratégie Croissance Bleue sur le territoire Îles et Estuaires Charentais pour l'année 2026 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tout document afférent ;
- d'engager les dépenses nécessaires à la contribution forfaitaire de 3 000 euros pour l'année 2026.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire ; le recours contentieux peut être adressé directement au Tribunal Administratif de Poitiers et saisi par le biais du site internet www.telerecours.fr

La Présidente
Madame Mariane LAFOUGE

Le Secrétaire de séance
Madame Marie-Hélène AUBERT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES